

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1113^e séance, tenue le mardi 15 octobre 2019,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M^{me} Claude Mailhot, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Michèle Brochu, le vice-recteur adjoint à la recherche, M. Daniel Lajeunesse ; les doyens : Mme France Houle, M^{me} Lyne Lalonde, Mme Nathalie Fernando, Mme Francine Ducharme, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M. Pierre Fournier, M. Christian Casanova ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique : Mme Delphine Périé-Curnier (en l'absence de M. Yves Boudreault) ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, M^{me} Sophie Parent, M. Jesus Vazquez-Abad ; les membres étudiants : M^{me} Alexandra Gariépy, M. Charles Bélanger, M. Samuel Poitras, M. Denis Sylvain ; les observateurs : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Diane Sauvé (en l'absence de M. Richard Dumont), M. Pierre Belhumeur ; le journaliste de *Forum* : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1113-5.1, de l'École de santé publique : M. Régis Blais, vice-doyen aux études ; pour la délibération CE-1113-5.2, de la Faculté des sciences infirmières : Mme Caroline Larue, vice-doyenne aux études supérieures ; pour la délibération CE-1113-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Bernard Bernier, professeur titulaire au Département d'anthropologie ; pour la délibération CE-1113-5.4, de la Faculté des arts et des sciences : M. Richard Leonelli, directeur du Département de physique ; pour la délibération CE-1113-5.5, de la Faculté des arts et des sciences : M. Jonathan Lévesque, conseiller, École de psychoéducation ; pour la délibération CE-1113-6.1, de la Faculté de pharmacie : Mme Isabelle Lafleur, adjointe à la vice-doyenne

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; les doyens : M^{me} Hélène Boisjoly, M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, M. Shahrokh Esfandiari, M^{me} Christine Théorêt ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Jacqueline Bortuzzo, M^{me} Line Castonguay ; les membres diplômés : M. Robin Mercier-Villeneuve, M. Guy Gibeau ; les observateurs : M^{me} Agnieszka Dobrzynska, M^{me} Claire Benoît, M. Richard Dumont

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

La présidente souhaite la bienvenue à des nouveaux membres : M. Daniel Lajeunesse, vice-recteur adjoint à la recherche (membre d'office en tant que président de la Sous-commission de la recherche) ; Mme France Houle, doyenne de la Faculté de droit ; Mme Nathalie Fernando, doyenne de la Faculté de musique ; M. Pierre Fournier, doyen intérimaire de l'École de santé publique ; M. Guy Gibeau, directeur des études au Collège Maisonneuve, nommé membre diplômé ; M. Pierre Bissonnette, conseiller principal de recherche au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine, et M. Martin Caillé, adjoint à la vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences, nommés membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche ; M. Denis Sylvain (renouvellement comme membre étudiant) ; M. Pierre Belhumeur, vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine (membre observateur).

CE-1113-1 ORDRE DU JOUR

Le point 4.1 est reporté. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux :
 - Procès-verbal de la 1113^e séance tenue le 4 juin 2019
 - Procès-verbal de la 1112^e séance tenue le 25 juin 2019 (consultation écrite)
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Information et questions
 - 4.1. Faits saillants de la Commission des études et de ses sous commissions pour l'année 2018-2019 [reporté]

- 4.2. Études supérieures et postdoctorales
 - Faits saillants pour l'année 2018-2019
 - Bilan 2018-2019—Modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. École de Santé publique — Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé (2-770-6-0) : abolition des options *Cohorte Campus* et *Cohorte décentralisée en milieu de travail*
 - 5.2. Faculté des sciences infirmières
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences infirmières (2-630-1-1) : création des options *Pratique avancée : Expertise clinique en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Formation en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Gestion de proximité en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Expertise clinique en sciences infirmières et modèle de rôle* ; *Pratique avancée : Formation en sciences infirmières et modèle de rôle* ; *Pratique avancée : Gestion de proximité en sciences infirmières et modèle de rôle* ; abolition des options *Expertise conseil en soins infirmiers* ; *Formation en sciences infirmières* ; *Administration des services infirmiers*
 - 5.3. Faculté des arts et des sciences — Département d'anthropologie
 - Création d'un programme de D.E.S.S. (2-050-1-2) et d'un Microprogramme de deuxième cycle (2-050-6-0) en anthropologie
 - 5.4. Faculté des arts et des sciences — Département de physique
 - Modification au programme de Doctorat en physique (3-200-1-0) : création de l'option *Physique médicale*
 - 5.5. Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation
 - Création d'un programme *Actualisation de formation en psychoéducation* (2-210-1-2 ; 2-210-1-8)
6. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action
 - 6.1. Faculté de pharmacie
 - Plan d'action pour le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (1-670-1-0)
7. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
8. Commission des études
 - Nomination de membres étudiants (Ageefep) à des comités de la Commission des études
9. Commission des études
 - Modification aux principes de composition de la Sous-commission des études supérieures et du Comité de l'interdisciplinarité
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

CE-1113-2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1111^e séance tenue le 4 juin 2019, et le procès-verbal de la 1112^e séance tenue le 25 juin 2019 par consultation écrite, tels que présentés.

CE-1113-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant des procès-verbaux des 1111^e et 1112^e séances. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1111-9, sur le suivi du rapport sur la gestion académique—Responsables de programme (Transcender les frontières), il est précisé que le document sera revu en fonction des commentaires reçus lors de la séance. Depuis cette séance, une rencontre a eu lieu avec les responsables de programme, le 25 septembre dernier, au cours de laquelle des sujets relatifs

au financement ministériel, au rôle des intervenants et au cheminement des programmes dans les instances ont été abordés. Une autre rencontre, prévue le 16 octobre, portera sur l'intégrité intellectuelle et le plagiat, le cheminement des plaintes et les étudiants en situation de handicap. D'autres rencontres seront tenues par la suite, à des moments charnières, par exemple, lors de la période du processus d'admission.

CE-1113-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1113-4.1 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2018-2019
2019-A0033-1113-721

Le dépôt du document mentionné en rubrique est reporté.

CE-1113-4.2 Études supérieures et postdoctorales
- Faits saillants pour l'année 2018-2019
- Bilan 2018-2019—Modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2018-2019, conformément au document 2019-A0033-1113-716, et reçoit le Bilan pour l'année 2018-2019 des modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs (programmes d'études supérieures), conformément au document 2019-A0033-1113-716.1.

CE-1113-4.3 Programme de Doctorat en génie logiciel (CE-1085-6.5)

Le projet de la création d'un programme de Doctorat en génie logiciel, offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences (Département d'informatique et de recherche opérationnelle) et l'École Polytechnique (Département de génie informatique et génie logiciel) a été approuvé par la Commission des études lors de sa 1085^e séance du 18 octobre 2016 (délibération CE-1085-6.5 ; document 2016-A0033-1085-381). À la suite de premières démarches entreprises auprès de la Commission d'évaluation des projets de programmes, et après analyse et consultation, les deux institutions partenaires ont jugé préférable de ne pas poursuivre le projet, et ont convenu de la fermeture du dossier transmis à la Commission d'évaluation. La Commission des études est donc informée que l'on ne donnera pas suite à l'implantation du programme mentionné.

CE-1113-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

Le doyen intérimaire de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Régis Blais, vice-doyen aux études.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Francine Ducharme, présente le projet inscrit au point 5.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Caroline Larue, vice-doyenne aux études supérieures.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 5.3 à 5.5. Pour ces présentations, la Commission reçoit : M. Bernard Bernier, professeur titulaire au Département d'anthropologie (point 5.3) ; M. Richard Leonelli, directeur du Département de physique (point 5.4) ; M. Jonathan Lévesque, conseiller à l'École de psychoéducation (point 5.5).

- CE-1113-5.1 École de Santé publique
Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé (2-770-6-0) : abolition des options *Cohorte Campus* et *Cohorte décentralisée en milieu de travail*

2019-A0033-1113-710

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé porte principalement sur la structure du programme, que l'on cherche à simplifier en ne retenant qu'un seul segment (segment 76), dans lequel on regroupera, en deux blocs de cours à option, les cours offerts aux étudiants du campus et les cours offerts aux cohortes délocalisées en milieu de travail, donnant lieu à l'abolition des options *Cohorte Campus* (segment 74) et *Cohorte décentralisée en milieu de travail* (segment 75). Le segment 01, sur le tronc commun, est intégré au nouveau segment 76 (bloc 76B). La structure du Microprogramme totalise 15 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reportée au document 2019-A0033-1113-710.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé (2-770-6-0) : abolition des options *Cohorte Campus* et *Cohorte décentralisée en milieu de travail*, au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de Santé publique, conformément au document 2019-A0033-1113-710.

- CE-1113-5.2 Faculté des sciences infirmières
- Modification au programme de Maîtrise en sciences infirmières (2-630-1-1) : création des options *Pratique avancée : Expertise clinique en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Formation en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Gestion de proximité en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Expertise clinique en sciences infirmières et modèle de rôle* ; *Pratique avancée : Formation en sciences infirmières et modèle de rôle* ; *Pratique avancée : Gestion de proximité en sciences infirmières et modèle de rôle* ; abolition des options *Expertise conseil en soins infirmiers* ; *Formation en sciences infirmières* ; *Administration des services infirmiers*

2019-A0033-1113-711

La modification au programme de Maîtrise en sciences infirmières redéfinit la structure du programme en six options (remplaçant les trois options actuelles du programme, abolies), chacune identifiant des secteurs de formation de pratique avancée. En lien avec le mandat et les responsabilités de la direction des soins infirmiers (article 207) et ceux du Conseil des infirmières et des infirmiers—CII (article 220) tels que définis par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux—LSSSS*, et centrés prioritairement sur l'appréciation, la surveillance et le contrôle de la qualité des soins infirmiers, la formation proposée vise la préparation à l'exercice d'une pratique infirmière avancée qui soit orientée en fonction de ces composantes, prenant en compte les retombées de cette pratique sur la santé des personnes, la qualité des activités infirmières et la transformation du système de santé. La formation abordera ainsi les pratiques suivantes : a) la pratique directe et de soutien clinique dans divers domaines de soins (rôle d'expertise clinique en sciences infirmières) ; b) la pratique de gestion des soins infirmiers de proximité (rôle de gestion clinique en sciences infirmières) ; c) la pratique de formation et de développement des compétences infirmières (rôle de formation en sciences infirmières). La redéfinition des contenus de formation s'appuie ainsi sur le contexte de l'anticipation des besoins de santé de la population, sur les contextes de la pratique infirmière avancée, sur les axes de développement des connaissances et les innovations pédagogiques dans ces domaines, ainsi que sur la législation actuelle. Prenant en compte plusieurs constats observés dans le cadre du processus de la révision du programme, ainsi que les résultats d'une analyse comparative des programmes d'études offerts par d'autres grandes universités canadiennes, les objectifs de formation et la structure ont été revus de manière à favoriser la diplomation dans les délais prescrits, et de manière à améliorer la formation de pratique avancée à l'aide de diverses modalités : ajout d'un stage de pratique avancée, en lien avec le développement d'une expertise dans un domaine de soins ; ajout d'une modalité avec mémoire (totalisant 27 crédits, incluant 24 crédits pour le *mémoire-recherche*, et 18 crédits pour le *mémoire et practicum*), en lien avec les exigences de la pratique avancée ; ajout d'un cheminement international mettant à profit des partenariats universitaires.

Les contenus de cours et la banque de cours ont été actualisés en conséquence (création de dix cours de sigle SOI). La structure du programme comporte 45 crédits, répartis de façon différente selon les options. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reportée au document 2019-A0033-1113-711.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur la structuration des options selon trois options de base, auxquelles correspondent trois autres options de pratique avancée identifiées par l'appellation *modèle de rôle*. Des membres expriment des inquiétudes en regard de cette structure, notamment, en ce qui concerne les éléments d'information dont disposera l'étudiant, appelé à choisir son cheminement dès la première année. On explique qu'à ce sujet, plusieurs consultations et vérifications ont été effectuées, et, à terme, la structure finalement définie a paru la mieux appropriée. La Faculté reste consciente que dans son cheminement à travers cette structure, l'étudiant devra être accompagné et encadré adéquatement, et devra disposer de tous les éléments d'information nécessaires afin de le guider dans son choix et dans son programme. Ainsi, un travail important a été commencé, afin de rendre disponibles ces éléments d'information dans l'annuaire et sur le site web, et des modalités de diffusion et de communication ont été prévues, tant auprès des étudiants et des professeurs que des partenaires des milieux de pratique. Recevant la réponse de la Faculté, la Commission observe qu'il y aura peut-être lieu d'effectuer des vérifications additionnelles sur cette question.

Une remarque porte sur la teneur du travail de suivi qui sera nécessaire pour encadrer l'évaluation et le cheminement des deux types de mémoire, l'un de 18 crédits et l'autre de 24 crédits. On précise que la Faculté étudie actuellement les modalités de suivi de chacune de ces formules. Notamment, le mémoire de 18 crédits consiste principalement en la cueillette de données à partir de bases de données déjà existantes et en l'application de stratégies d'analyse.

Une question porte sur les objectifs de la refonte, à savoir si ceux-ci, au-delà de l'amélioration de la diplomation, viseraient également l'augmentation du nombre d'étudiants en recherche, ou viseraient, parallèlement, la définition d'axes de formation dans des domaines de spécialisations. On explique qu'en regard de la problématique de la durée des études, le cheminement du mémoire avec recherche comporte un nombre moins élevé de cours, un nombre de crédits plus important étant attribué au mémoire et à la recherche. L'accentuation de l'aspect recherche est également liée à des besoins exprimés quant à la formation attendue par les milieux de pratique, et a donné lieu, par exemple, à des activités encadrées par des cliniciens. Par ailleurs, on a constaté que les activités de stage liées à la recherche présentaient un intérêt pour certains étudiants.

Des précisions portent sur la terminologie de certains des titres de cours et sur le terme *practicum*, reconnu dans les milieux de pratique (incluant les milieux à l'international).

En réponse à une question, on précise qu'à cette étape, un seul cours est rattaché au cheminement international, afin de vérifier l'intérêt que présentera cette modalité. D'autres développements restent prévus, selon les besoins qui seront confirmés.

Considérant la précision signalée quant à la vérification des modalités de cheminement dans la structure de programme et des modalités d'information et de communication qui accompagneront ce cheminement, ainsi que des vérifications afférentes auprès du Bureau du registraire sur cette question, la Commission convient de l'approbation du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences infirmières (2-630-1-1) : création des options *Pratique avancée : Expertise clinique en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Formation en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Gestion de proximité en sciences infirmières* ; *Pratique avancée : Expertise clinique en sciences infirmières et modèle de rôle* ; *Pratique avancée : Formation en sciences infirmières et modèle de rôle* ; *Pratique avancée : Gestion de proximité en sciences infirmières et modèle de rôle* ; abolition des options *Expertise conseil en soins infirmiers* ; *Formation en sciences infirmières* ; *Administration des services infirmiers*, à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2019-A0033-1113-711.

CE-1113-5.3 Faculté des arts et des sciences — Département d'anthropologie
- Création d'un programme de D.E.S.S. (2-050-1-2) et d'un Microprogramme de deuxième cycle (2-050-6-0) en anthropologie

2019-A0033-1113-712, 2019-A0033-1113-713

La proposition de la création d'un programme de DESS et d'un Microprogramme de deuxième cycle en anthropologie se pose en continuité avec la mise à jour du programme correspondant de Maîtrise, dans une perspective de complémentarité. Les objectifs du programme de DESS visent l'acquisition d'une formation de base théorique et pratique en anthropologie, s'adressant tant aux diplômés du programme correspondant de Baccalauréat qu'aux diplômés de programmes d'autres disciplines connexes. La structure du programme de DESS comporte 30 crédits, répartis selon 18 à 30 crédits de cours à option, et d'un maximum de 12 crédits de cours au choix. Le Microprogramme de deuxième cycle en anthropologie s'adressera davantage à une clientèle déjà active sur le marché du travail, proposant une modalité permettant de commencer une formation de deuxième cycle, dans la perspective de la poursuite des études aux cycles supérieurs dans ce domaine ou dans un autre programme connexe. La structure du Microprogramme comporte 12 crédits, répartis selon 9 à 12 crédits de cours à option, et d'un maximum de 3 crédits de cours au choix. La présentation reporte aux documents 2019-A0033-1113-712 (DESS) et 2019-A0033-1113-713 (Microprogramme). L'implantation des programmes proposés est prévue au trimestre d'hiver 2020.

Une remarque portant sur la possibilité de regrouper les cours selon des blocs de cours identifiés en fonction des quatre concentrations du programme de Maîtrise, on explique que pour des programmes courts, une structure multipliant le nombre de blocs de cours pourrait occasionner une complexité inutile, et ne correspondrait pas à l'intention recherchée de permettre aux étudiants d'explorer les différents champs de spécialisation. Cette question a été prise en considération dans le cadre de l'élaboration des programmes, et la solution choisie a été de définir des cheminements-types.

Pour le programme de DESS, on observe qu'un nombre minimum et un nombre maximum de crédits est indiqué pour le bloc 70A, mais non pour les deux autres blocs du programme (70B et 70C), pour lesquels on indique seulement un nombre maximum de crédits. On explique que le nombre maximum de crédits du bloc 70A correspondant au nombre de crédits du programme, il n'y a pas lieu d'exiger un nombre minimum de crédits pour les deux autres blocs. S'il y a lieu, une vérification sera effectuée quant à la nécessité d'ajouter une telle précision dans la structure des blocs 70B et 70C.

Des précisions portent sur les conditions d'admission des deux programmes, et sur les modalités prévues pour les étudiants qui ne proviendraient pas de disciplines connexes, indiquant que dans ces cas, des cours préparatoires pourront être offerts ; on suggère d'ajouter cette information sur le site des programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. (2-050-1-2) et d'un Microprogramme de deuxième cycle (2-050-6-0) en anthropologie, au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents 2019-A0033-1113-712 et 2019-A0033-1113-713.

CE-1113-5.4 Faculté des arts et des sciences — Département de physique
- Modification au programme de Doctorat en physique (3-200-1-0) : création de l'option
Physique médicale
2019-A0033-1113-714

La modification au programme de Doctorat en physique (90 crédits) propose principalement la création de l'option *Physique médicale*, laquelle permettra d'offrir une formation qui réponde aux exigences de la profession et de la plupart des employeurs canadiens (hors Québec) qui demandent aux physiciens cliniques de détenir une formation de troisième cycle. Cette option s'accordera également avec les exigences d'une nouvelle règle en regard de l'accès à la *certification clinique* par les centres de radio-oncologie canadiens (certification attribuée par le Collège canadien des physiciens médicaux—CCPM), exigeant aux candidats de détenir une formation de grade dans un programme de physique médicale accrédité par la Commission on Accreditation of Medical Physics Education Programs—CAMPED (accréditation obtenue en 2017, sous condition, pour les programmes de Maîtrise et de Doctorat en physique). Cette nouvelle option permettra donc l'obtention d'une accréditation professionnelle et comportera la mention *Physique médicale* sur le diplôme. Un nouveau cours de sigle PHY est créé pour la thèse rattachée à cette option (65 crédits). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reportée au document 2019-A0033-1113-714.

En réponse à des questions, des précisions portent sur les modalités de résidence et d'encadrement clinique.

À la page 7 du document de présentation, à l'article 1 des conditions d'admissibilité (colonne du centre), la précision suivante sera ajoutée à la fin du dernier alinéa de cet article : « (...), mais peuvent s'inscrire aux deux autres options du doctorat en physique ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en physique (3-200-1-0) : création de l'option *Physique médicale*, au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1113-714.

CE-1113-5.5 Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation
- Création d'un programme *Actualisation de formation en psychoéducation* (2-210-1-2 ;
2-210-1-8)
2019-A0033-1113-715

Le programme *Actualisation de formation en psychoéducation* propose une structure de formation permettant de recevoir les personnes ayant reçu une prescription de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec—OPPQ sur les cours exigés en vue de leur obtention du permis d'exercice de cette profession. Le programme comporte de 9 à 30 crédits de cours à option, selon les cours prescrits par l'OPPQ. L'exercice de la profession et l'accès à l'ordre professionnel et au titre professionnel (ps.éd.) exigeant d'avoir complété le programme de Maîtrise en psychoéducation, des personnes ayant complété un baccalauréat en psychoéducation hors-Québec ou à l'extérieur du Canada, ou ayant complété un baccalauréat dans un domaine connexe et étant sur le marché du travail depuis, s'adressent à l'OPPQ pour l'obtention d'équivalences. L'OPPQ exigeant de compléter des crédits universitaires, l'École de psychoéducation recevait ces personnes dans le Microprogramme de deuxième

cycle en psychoéducation ou comme étudiants libres (si les cours étaient commencés à un autre trimestre que le trimestre d'automne). Cette modalité présentant plusieurs inconvénients (limitation du nombre de crédits pouvant être suivis dans le cadre du Microprogramme ; suivi des étudiants ; accès aux cours ; etc.), le programme d'actualisation proposé permettra de disposer d'une structure adaptée à cette formation spécifique. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'hiver 2020. La présentation reporte au document 2019-A0033-1113-715.

En réponse à une question, on explique que les cours du niveau du premier cycle indiqués dans le bloc 70B correspondent à des contenus de formation souvent exigés de l'Ordre, et qu'il est possible que des programmes de cycles supérieurs comportent des cours de ce niveau. Des précisions additionnelles portent sur les cours de niveau 6000 retenus pour le programme ; au besoin, il sera possible d'effectuer des substitutions de cours.

On observe que les programmes d'actualisation de formation sont habituellement réservés aux diplômés ayant effectué leurs études à l'extérieur du Canada, dans un contexte d'accès à un ordre professionnel ou à une profession encadrée. Dans le cas du programme proposé, on admettrait également les personnes détenant un diplôme de baccalauréat en psychoéducation ou dans une discipline connexe (obtenu au Québec ou au Canada) et détenant une expérience professionnelle (équivalant à 5 ans à temps plein). Considérant que l'accès à la profession en psychoéducation et au titre de psychoéducateur (ps.éd.) exige de détenir le diplôme de Maîtrise en psychoéducation, cette modalité d'admission apparaît problématique et suscite plusieurs préoccupations, une telle situation pouvant donner lieu à un dangereux précédent. Après discussion, on constate que cette condition d'admission a été définie en lien avec des modalités présentées sur le site de l'OPPQ, et qu'il y aura lieu de vérifier les modalités de l'ordre, ainsi que les modalités souhaitées par l'École, lesquelles devront être reformulées, de manière à ne pas occasionner de confusion, ni de préjudice.

La Commission suspend l'étude de ce projet et en reporte l'adoption, dans l'attente des vérifications demandées.

CE-1113-6 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES — PLANS D'ACTION

CE-1113-6.1 Faculté de pharmacie
- Plan d'action pour le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (1-670-1-0)
2019-A0033-1113-717, 717.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, signale que le plan d'action présenté aujourd'hui a été composé selon un nouveau modèle. Issu d'un travail réalisé par un groupe de travail dont la composition comportait, entre autres, des vice-doyens, le modèle est accompagné d'un guide, incluant une liste des services en appui à la préparation, au développement et à la mise en œuvre des plans d'action. Principalement, le modèle du plan d'action présente un rappel des constats du rapport synthèse d'évaluation périodique, identifie les recommandations et les actions selon leur niveau de priorité, et comporte un bilan de l'implantation du plan d'action.

La doyenne de la Faculté de pharmacie, Mme Lyne Lalonde, présente le plan d'action de la Faculté pour le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques ; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Isabelle Lafleur, adjointe à la vice-doyenne. Le plan d'action présente un rappel des constats du rapport synthèse, mis en parallèle avec les cinq principales recommandations (sur un total de dix) et les objectifs suggérés en regard de celles-ci, soit les recommandations portant sur la communication, la gouvernance, l'enseignement, les stages, et la refonte du programme (prévue pour présentation dans les instances à l'hiver 2022, pour implantation à l'automne suivant ou à l'automne 2023). D'autres enjeux et aspects à examiner sont également signalés (dont les processus de recrutement et d'admission en regard de l'accès aux candidats autochtones). Mme Lalonde mentionne que l'exercice de l'évaluation du programme a constitué un travail important et utile. La présentation reporte au document 2019-A0033-1113-717. Le document 2019-A0033-1113-717.1 porte sur le rapport synthèse d'évaluation.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les étapes prévues pour la démarche de refonte du programme, considérant le délai indiqué, et sur des éléments

justifiant cet échéancier (date prévue des travaux, consultations et vérifications sur des accréditations, etc.) ; sur les liens avec des organismes pour le stage à l'international (dont la Maison internationale) ; sur des démarches envisagées en regard des situations de stress chez les étudiants.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de pharmacie pour le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (1-670-1-0), conformément au document 2019-A0033-1113-717.

CE-1113-7 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
– Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la
 Commission des études

2019-A0033-1113-718

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations formulées par le Comité, et consignées au document 2019-A0033-1113-718, en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études. Pour la durée des mandats au Conseil des études supérieures et postdoctorales, lequel est un nouveau comité, on convient d'attribuer des durées de mandats variées (soit d'un an ou de deux ans), afin que les membres ne terminent pas leur mandat tous à la même échéance ; par la suite, les prochaines nominations (incluant, s'il y a lieu, les renouvellements de mandats) porteront sur des mandats d'une durée de deux ans. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations, la Commission des études nomme, aux comités suivants :

À la Sous-commission du premier cycle :

- Mme Mireille Estivalèzes (professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation),
- M. Pierre Larouche (professeur titulaire, vice-doyen au développement et à la qualité des programmes, de la Faculté de droit),
- M. Grégoire Leclair (professeur agrégé à la Faculté de pharmacie),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2021 ;

Au Conseil des études supérieures et postdoctorales :

- M. Francis Beaudry (professeur agrégé au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire),
- Mme Rachel Berthiaume (professeure agrégée au Département de psychopédagogie et andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation),
- Mme Michelle Drapeau (professeure agrégée au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Daniel Gagnon (professeur sous octroi au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine),
- M. Jonathan Goldman (professeur titulaire à la Faculté de musique),
- Mme Sylvie Marleau (professeure titulaire à la Faculté de pharmacie),
- M. Christian Nadeau (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Pilar Ramirez Garcia (professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2021 ;

- Mme Sophie Breton (professeure agrégée au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Kathryn Furlong (professeure agrégée au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Pierrette Gaudreau (professeure titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine),
- Mme Joëlle Morrissette (professeure agrégée au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation),

comme membres, pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020.

CE-1113-8 Commission des études
– Nomination de membres étudiants (Ageefep) à des comités de la Commission des études
2019-A0033-1113-719

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la Commission à procéder à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études, considérant les propositions de candidatures transmises par l'AGÉÉFEP, consignées au document 2019-A0033-1113-719. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

Mme Muriel Di Battista (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

Au Conseil des études de premier cycle :

M. Denis Sylvain (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

Mme Andréanne St-Gelais (étudiante aux cycles supérieurs à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, secrétaire générale AGÉÉFEP), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020 ;

À la Sous-commission d'évaluation des programmes :

Mme Muriel Di Battista (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2020.

CE-1113-9 Commission des études
– Modification aux principes de composition de la Sous-commission des études supérieures
et du Comité de l'interdisciplinarité
2019-A0033-1113-720

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, explique qu'afin d'être conforme aux nouveaux statuts en ce qui a trait au changement de statut et d'appellation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, il conviendra de retirer les mentions faisant référence aux représentants ou officiers de la Faculté des études supérieures et postdoctorales dans les principes de composition de la Sous-commission des études supérieures et du Comité de l'interdisciplinarité. La présentation reportée au document 2019-A0033-1113-720.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études modifie les principes de composition de la Sous-commission des études supérieures et du Comité de l'interdisciplinarité, en retirant les représentants de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de la liste des membres, conformément au document 2019-A0033-1113-720.

CE-1113-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1113-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 19 novembre 2019, à 14 heures.

CE-1113-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 19 novembre 2019 – délibération CE-1114-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot